



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2007

L'an deux-mille sept, le premier du mois d'Octobre à vingt heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur DEWAILLY.

Convocation du 19 Septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 19, Nombre de votants : 17

Etaient présents

Titulaires

Suppléants

La Bazoge

Neuville

M. DEWAILLY Xavier
Mme CANTIN Véronique
M. LEFEUVRE Gérard
Mme MATHIEU Claudette
M. COSTEUX Philippe

Saint Pavace

Mme BOUQUET Michèle
M. POUMAILLOUX Philippe
M. MOSER Jean-Claude
M. PASSELAIGUE Max
M. COUSIN Philippe

M. GARNIER Jacky

Sainte Jamme

M. BEURY André
M. SUHARD Jean-Luc
Mme DENIS Jeanine
M. COULEARD Daniel
Mme BARGNA Monique
M. EMERAUD Jean Claude

M. COYEAU Claude
M. PLEUVRY Bernard

Absents excusés : M. FORTIN Claude, M. BALIGAND Christian, M. LALANDE Michel, M. GAIENIER Jean-Yves, M. DESCHAMPS François, M. TRONCHER Didier, M. GOUAULT pierre qui donne pouvoir à M. LEFEUVRE Gérard, M. LENOIR Jean.

Etait également présent :

M. BOEDEC Pascal, secrétaire général de la Communauté de Communes

La séance a été ouverte par M. Le Président qui a indiqué qu'une réunion concernant le canton du Mans Nord Ouest se déroulait ce jour à 18H, à laquelle assistaient plusieurs conseillers de La Bazoge.

L'un des thèmes à l'ordre du jour était l'évolution de la coopération intercommunale. A cette occasion, le préfet est revenu sur la demande de La Bazoge en expliquant l'impossibilité de la fusion avec la Communauté de Communes de l'Antonnière, du fait de la discontinuité territoriale qu'elle provoquerait.

M. Le Président signale également la réception d'un courrier du Président de la Communauté de Communes de l'Antonnière signifiant la décision du conseil communautaire du 25 Juin dernier. La Communauté de Communes de l'Antonnière se déclare favorable à l'accueil de la commune de La Bazoge mais souhaite privilégier la fusion des deux structures intercommunales, en envisageant une étude préalable.

M Le Président et l'ensemble du conseil souhaitent, dans un premier temps, poursuivre le travail au sein de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe jusqu'au renouvellement du conseil communautaire, tout en restant attentif aux évolutions des structures voisines.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION :

Budget annexe Ordures Ménagères : état de consommation des crédits

M. Le Président expose au conseil un état des réalisations en cours concernant le budget annexe ordures Ménagères. Cet état a été réalisé suite aux inquiétudes suscitées par les hausses importantes des tonnages collectés, notamment concernant les déchets verts.

La ligne détaillée des prestations montre en effet, aux trois quart de l'exercice, un dépassement de 13% du poste déchets verts. Cet élément est cependant à relativiser car le prévisionnel a été établi sur la base de 6 mois d'exercice de la déchèterie de Saint Saturnin. Un seul trimestre sera finalement concerné, ce qui représente 3 mois supplémentaires de fonctionnement de la déchèterie de La Bazoge, mais une participation moins importante à verser à la Communauté de Communes de l'Antonnière.

Le global de la ligne 611 montre finalement une consommation à 74.4%, ce qui devrait permettre de boucler l'exercice conformément au prévisionnel.

Concernant la partie recettes, les redevances perçues montrent une hausse de 2% par rapport au prévisionnel, tandis que le montant des recettes ECO EMBALLAGES devrait également être supérieur de 14% à la prévision.

Budget annexe Ordures Ménagères : pertes sur créances irrécouvrables

M. Le Président propose au conseil d'examiner les redevances ordures ménagères déclarées irrécouvrables par le percepteur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre les Redevances Ordures Ménagères suivantes comme irrécouvrables, sous réserve que toute nouvelle information soit exploitée par le Trésor Public

- **Titre 17, facture 491, année 2003**
- **Titre 19, facture 1209, année 2005**
- **Titre 12, facture 594, année 2006**
- **Titre 13, factures 202 et 824, année 2006**

Pour un montant total de 12.20 €

Questions diverses :

M. le Président revient sur les inaugurations qui se sont déroulées le 8 Septembre dernier. Il se déclare déçu du faible nombre de conseillers présents lors des discours de clôture. De l'avis général, les cérémonies se sont cependant bien déroulées.

Mme Cantin fait remarquer que lors de l'inauguration de la Zone d'Activités du Bois des Hogues II, l'aspect extérieur de l'entreprise RMP dénotait par rapport à celle d'HYDRA SYSTEME, avec des bennes à déchets bien visibles côté façade. Il serait judicieux d'intégrer une contrainte relative à ces aspects lors d'un futur règlement de zone.

Le Conseil Communautaire décide de l'organisation d'un repas le Samedi 2 février 2008 auquel seront conviés tous les conseillers communautaires pour marquer la fin du mandat. M. PASSELAIGUE est chargé avec sa commission de l'organisation de ce repas où chacun paiera sa part.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

M. Le Président fait état des données relatives aux contrôles effectués à fin Août. 193 installations ont été contrôlées sur la commune de Neuville sur Sarthe. 83 de ces installations sont jugées non acceptables dont 43 présentent un rejet direct au milieu naturel. Un compte rendu détaillé a été demandé au délégataire avec la localisation des sites concernés et noms des propriétaires. Le maire de Neuville devra ensuite décider de la suite à donner pour ces différents cas.

Le Conseil Communautaire souhaite que les notaires puissent intégrer dès maintenant la contrainte du diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif lors de la transmission d'un bien, avant son obligation légale fixée au 31 décembre 2012.

Le Conseil Communautaire fixe la date de la prochaine réunion publique de présentation du SPANC aux habitants de sainte Jamme sur Sarthe au Vendredi 9 Novembre 2007 à 18h à la salle polyvalente de Sainte Jamme sur Sarthe. Une date restera à déterminer avec les élus de La Bazoge pour la réunion identique sur la commune de La Bazoge, en Décembre 2007.

Avenant n°2 lot 4, collecte sélective :

M. Boëdec indique que la récente signature du barème D avec la société ECO EMBALLAGES impose la mise en place de caractérisations pour décomposer le contenu « réel » d'un flux. Compte tenu du caractère spécifique de la collecte « Labrie », seul le flux cartons/cartonnettes provenant de la collecte sélective et de la déchèterie est concerné.

18 caractérisations sont à prévoir, d'un prix unitaire de 90 € HT. ECO EMBALLAGES subventionnant seulement à 500 € cette mise en place, soit un coût net de 1 120 € HT.

Un avenant est nécessaire pour l'organisation de ces caractérisations.

M. Le Président expose au conseil l'avenant n° 2 au lot 4 concernant la collecte sélective des emballages ménagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avenant n°2, lot 4 concernant le marché notifié le 1^{er} Avril 2002. Il autorise M. Le Président à signer tout acte afférent.

Renouvellement des marchés Ordures Ménagères, collecte sélective et déchèterie :

M. Le Président signale que les marchés relatifs aux ordures ménagères et à la collecte sélective prennent fin au 1^{er} Avril 2008. Deux procédures seront lancées :

- *Une première en groupement de commandes, sous la coordination de la Communauté de Communes du Bocage Cénomans (documents établis par Mme Herman, ingénieur à la Communauté de Communes du Bocage Cénomans) qui porte uniquement sur la collecte sélective avec les lots suivants :*

Lot 1 : collecte sélective en porte à porte avec caissettes (option 1 : collecte une semaine sur deux ; option 2 : collecte d'un seul coté de la rue dans le bourg)

Lot 2 : collecte, transport des ordures ménagères résiduelles et collecte sélectives des emballages ménagers en porte à porte (verre exclu) en bacs bi-compartmentés

Lot 3 : collecte sélective en porte à porte en bac bi-compartmentés corps creux / corps plats (option : collecte une semaine sur deux)

Lot 4 : collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers en sacs translucides ou transparents

Lot 5 : collecte sélective du verre en point d'apport volontaire.

- *une seconde sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, les lots précédents étant repris et complétés par les lots collecte et traitement des Ordures Ménagères, fonctionnement et gardiennage déchèterie (documents établis par M. Boëdec)*

M. le président explique que ces deux procédures ont pour but de déterminer si oui ou non, il existe un gain réel au groupement de commandes. En matière de collecte sélective, le paramètre amortissement du matériel de collecte devrait jouer sur l'offre groupée.

M. Le Président précise que les lots parallèles à la collecte en caissettes devraient permettre de montrer que la Communauté de Communes n'est pas figée dans ce système et ainsi se prévenir de tarifs excessifs liés à l'exclusivité.

Par ailleurs, pour éviter de fastidieuses négociations entre collectivités, le groupement de commandes devra aboutir à la proposition de deux prix distincts, pour chaque collectivité.

M. Moser fait remarquer que l'indice Ebi utilisé dans les formules de révision n'est pas utilisé dans les marchés d'assainissement, on lui préfère généralement l'indice FD, publié au moniteur, dans le domaine des frais divers. M. le Président demande une lisibilité de l'évolution de ces deux indices.

Le Conseil Communautaire,

Vu le nouveau code des marchés publics et en particulier son article 8,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la passation d'un marché d'appel d'offres ouvert européen sous forme de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Bocage Cénomans, désignée entité coordinatrice, et portant sur la prise en charge sélective des emballages ménagers pour les deux communautés de communes.

Le Conseil Communautaire :

- **approuve la convention constitutive du groupement de commandes**
- **adopte le règlement de consultation (RC), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui serviront de base à la consultation.**
- **autorise M. le Président à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.**

Par ailleurs,

Le Conseil Communautaire,

Vu le nouveau code des marchés publics,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la passation d'un marché d'appel d'offres ouvert européen portant sur la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la collecte sélective des emballages ménagers et les prestations liées au fonctionnement de la déchèterie communautaire pour la communauté de communes des Rives de Sarthe

Le Conseil Communautaire :

- adopte le règlement de consultation (RC), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui serviront de base à la consultation.
- autorise M. le Président à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de ce marché.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS

Vacances de la Toussaint

M. Passelaigue présente au conseil le programme d'activités des vacances de la Toussaint pour les enfants âgés de 7 à 13 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation de quatre journées d'activités pour les enfants de 7 à 13 ans, du Lundi 29 Octobre au Vendredi 2 Novembre 2007.
- d'approuver le programme et le règlement intérieur, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- de fixer les tarifs à :
 - 12 € par journée pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 40 € pour les quatre journées, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 14 € par journée, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.

M. Le Président fait remarquer que la prochaine édition des vacances de Pâques 2008 devra être anticipée dans son élaboration, du fait de la période électorale.

Etat des travaux de la commission concernant l'enfance et la petite enfance :

M. Passelaigue indique qu'en séance du 25 Septembre dernier, la commission s'est accordée sur la nécessité d'établir un état des lieux concernant l'enfance et la petite enfance, comportant des données actualisées, pour aboutir sur un cahier des charges devant définir la portée d'une étude.

Un tableau sera diffusé aux communes pour établir cet état des lieux, qui sera étudié en réunion, le 12 Novembre prochain.

M. Le Président précise que la Caisse d'Allocations Familiales s'est proposée de nous assister dans l'élaboration de ce cahier des charges. Pour M. Passelaigue l'enjeu de l'état des lieux préalable est important ; sachant qu'une étude se chiffre à hauteur de 15 à 20 000 €, la décision de lancer ce type d'études peut difficilement rester sans suite.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zone d'Activités du Bois des Hogues II, point sur les travaux de finition avant rétrocession:

M. Le Président indique que les candélabres détériorés lors des travaux d'installation de la société Hydra Système seront remplacés très prochainement. De même, le poteau d'incendie endommagé devrait faire l'objet de travaux semaine 41.

Ces travaux de finition terminés, la Communauté de communes demandera la rétrocession des espaces communs à la commune de La Bazoge, la partie non vendue restant, bien évidemment, à la charge de la Communauté de Communes.

Zone d'Activités de Chapeau : évolution des négociations concernant le foncier :

M. Le Président rappelle, à l'appui d'un plan, la situation du projet de Zone d'Activités de Chapeau. Si la parcelle ZM 64 fait l'objet d'une procédure d'échange/achat par l'intermédiaire de la SAFER, les parcelles cadastrées ZM12 et ZM78 font l'objet de négociations auprès du propriétaire.

Suite à la décision du conseil communautaire du 23 Juin 2007, une proposition à hauteur de 2€, indemnités comprises a été faite au propriétaire. Ce dernier serait vendeur à un prix de 2.50 €/m², hors indemnités au fermier (0,27 € le m²).

M. Le Président indique que la procédure d'expropriation envisagée lors de la dernière séance pourrait aboutir à un prix relativement proche. Une estimation est en attente du service des domaines. Considérant la durée et les frais de cette procédure, M. le Président interroge le conseil sur la démarche à suivre.

Pour l'ensemble du conseil un prix d'acquisition de 2.50 € pour la partie située en zone AUa est envisageable. En revanche la partie située hors de cette zone doit être acquise à un tarif inférieur, conforme à l'estimation des domaines.

Système d'Information Géographique :

M. Le président signale que le matériel a été partiellement installé à la Communauté de Communes, des licences complémentaires restant en attente. Les communes seront équipées entre le 17 et le 19 Octobre prochain.

Il subsiste un problème concernant le géo-référencement de la commune de Sainte Jamme sur Sarthe, la SECOS étant saisie du problème.

Programme « Avenues Nature », étant d'avancement des travaux :

M. Lefeuvre indique que les chemins sont désormais terminés sur Saint Pavace. Les travaux sont en cours sur Sainte Jamme sur Sarthe, le chemin des Jolles étant désormais achevé, et le sentier au pied de l'autoroute en cours.

Il restera par la suite à effectuer l'émulsion prévue sur La Bazoge et les travaux prévus sur Neuville sur Sarthe.

Questions diverses :

L'ensemble du conseil constatant l'absence des représentants de La Bazoge et l'attitude qu'elle dénote, souhaite différer la vente de la parcelle ZS 118, lieu dit « Champfleury », au profit de la commune de La Bazoge.

La date du prochain conseil communautaire est fixée au jeudi 13 Décembre 2007 à 20H, en Mairie de Sainte Jamme sur Sarthe.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H20.